

# AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Bureau du 7 Janvier 2015

## Point 1

**Délibération n°2015-01B** portant approbation de l'ordre du jour du bureau du conseil d'administration du 7 janvier 2015.

Vu le code de l'environnement ;

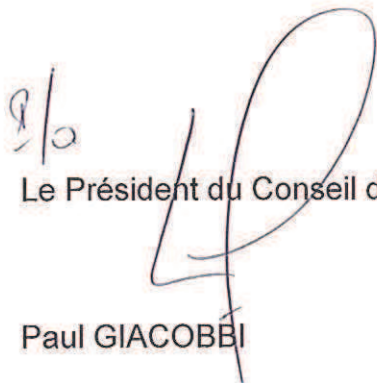
Sur présentation du directeur de l'établissement public

### Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration approuve l'ordre du jour.

### Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.



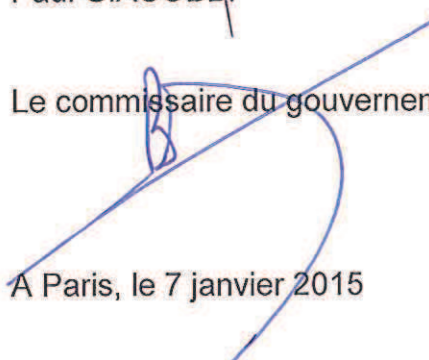
Le Président du Conseil d'administration

Paul GIACOBBI

Le Directeur

  
Olivier LAROUSSINIE

Le commissaire du gouvernement

  
A Paris, le 7 janvier 2015



Personne à contacter :	Olivier LAROUSSINIE <a href="mailto:olivier.laroussinie@aires-marines.fr">olivier.laroussinie@aires-marines.fr</a>
Date :	31 décembre 2014
Objet :	<b>Bureau du 7 janvier 2015</b>  <b>Point n°1</b>  <b>Approbation de l'ordre du jour</b>

1. Approbation de l'ordre du jour du Bureau
2. Approbation du procès verbal de la réunion du bureau du 5 novembre 2014
3. Examen du projet de contrat d'objectifs 2015-2017
4. Questions diverses



Personne à contacter :	Olivier LAROUSSINIE <a href="mailto:olivier.laroussinie@aires-marines.fr">olivier.laroussinie@aires-marines.fr</a>
Date :	31 décembre 2014
Objet :	<b>Bureau du 7 janvier 2015</b>  <b>Point n°1</b>  <b>Approbation de l'ordre du jour</b>

1. Approbation de l'ordre du jour du Bureau
2. Approbation du procès verbal de la réunion du bureau du 5 novembre 2014
3. Examen du projet de contrat d'objectifs 2015-2017
4. Questions diverses